

UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE 74 RUE LOUIS PASTEUR 84029 AVIGNON CEDEX 1 WWW.UNIV-AVIGNON.FR



PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LE SCRUTIN DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017 RELATIF AU RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR) DU CONSEIL ACADÉMIQUE (CAC)

LE PRÉSIDENT

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté électoral (SAJ) n°2017-18 du 13 novembre 2017 relatif à l'organisation d'une élection pour le renouvellement des représentants du collège des usagers à la commission de la recherche (CR) du conseil académique (CAC),
- Vu l'absence de proposition d'assesseurs de la part de la liste candidate en présence,
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 5 décembre 2017.

ARRÊTE

Article 1er:

Conformément aux dispositions prévues à l'article 14 de l'arrêté électoral susvisé du 13 novembre 2017 portant organisation du scrutin du 14 décembre 2017, la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Président : Thierry MARNEFFE, directeur des finances, des achats et du contrôle interne

Assesseurs: Florence DECUYPER

Louis Pasteur

84029 AVIGNON

Natalia ERMILOV

Article 2 : Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE

SERVICE DES AFFAIRES **JURIDIQUES**

Campus Hannah Arendt Site centre-ville

74 rue Louis Pasteur - Case 34 84029 AVIGNON CEDEX 1

Tél. +33 (0)4 90 16 27 08 OU 28 43 service-affaires-juridiques@univ-avignon.fr http://www.univ-avignon.fr

Fait à Avignon, le 6 décembre 2017

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, SITE D'41

Philippe H